



ICP

FACULTÉ
DES LETTRES

L'esprit grand ouvert sur le monde

DIPLÔME UNIVERSITAIRE

Ingénierie culturelle – Administration de la culture

Direction:

Yann MIGOUBERT

Année Universitaire 2022/2023

Parmi les formations de la Faculté des Lettres de l'Institut Catholique de Paris, le Diplôme Universitaire d'Ingénierie culturelle – Administration de la culture sélectionne et forme des étudiants qui se destinent à embrasser des carrières dans le monde de la culture à des postes opérationnels : **nous formons des passeurs de culture**, non des sociologues ou des artistes. Outre la qualité de ses enseignements, ce Diplôme Universitaire professionnel se distingue par la **répartition équitable entre une somme de savoirs théoriques indispensables et une activité pratique intense**.

Issus de licences différentes, les étudiants reçoivent **en DU1 un enseignement qui fortifie leur culture générale, donne des clés pour comprendre le milieu professionnel**, avec un fort accent sur la gestion de projets, fabrique des situations concrètes de travail en collectif proches de ce qu'on trouve en entreprise (projets + stage). **La seconde année (DU2) précise chaque discipline, ouvre à de nouvelles matières techniques** (droit de la propriété intellectuelle, gestion financière, management, mécénat, marketing, médiation culturelle, communication classique et web, production de festivals, gestion d'équipements, accompagnement de projets etc.) et accentue les rencontres avec les professionnels dans le cadre de projets toujours aussi collectifs.

Il s'agit d'un Diplôme Universitaire exigeant qui allie :

- **un volume horaire important mais bien regroupé sur deux jours et demi**
- **une équipe dynamique de professionnels à votre service**
- **un excellent niveau à atteindre tant du point de vue théorique que pratique** (il n'y a pas de passage automatique en DU2 et, parallèlement, le DU2 accueille de nouveaux candidats drastiquement sélectionnés)
- **des stages obligatoires de 3 à 6 mois**. Beaucoup se déroulent dans les secteurs du mécénat, de l'événementiel, de la production, ou du marché de l'art.

Au service des étudiants, sous l'autorité de la Doyenne, Cécile Coulangeon, deux équipes collaborent : **l'équipe pédagogique** est composée d'un **réseau de professionnels compétents** (responsables culturels, chefs d'entreprise, consultants, réalisateurs, journalistes, écrivains, artistes etc.) issus de milieux prestigieux (ICP, Mairie de Paris, Louvre, Sorbonne, Bibliothèque nationale de France etc.). **L'équipe administrative** de la Faculté des Lettres veille au bon fonctionnement quotidien du Diplôme Universitaire. Elle est secondée par d'autres services de l'ICP, notamment celui du Service de l'Orientatation et de l'Insertion Professionnelles (SOIP) – qui aide les étudiants dans leur recherche de stages et fournit une méthodologie efficace – et celui de la Direction des Relations internationales qui s'associe au Diplôme Universitaire dans le cadre de la mobilité internationale, notamment avec l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

En effet, depuis 2016, une convention lie notre formation à celle du Master Événementiel de l'Université Saint-Joseph du Liban. Cette convention confère une codiplomation à l'ensemble des lauréats du DU2. D'autre part, les étudiants du DU peuvent sur candidature demander à faire leur S3 à l'USJ, ce qui leur procure une expérience internationale. Inversement, les étudiants de l'USJ en master événementiel sont accueillis dans notre formation au niveau du S3 et bénéficient, une fois lauréats de leur master, du diplôme de l'ICP.

En somme, un Diplôme Universitaire désormais entièrement tourné vers l'international et l'insertion professionnelle des étudiants, dans le respect des critères d'exigence universitaire ! Les enquêtes récentes, commandées par le SOIP, font régulièrement état d'un taux d'insertion de plus de 80% dans l'année suivant l'obtention du diplôme.

Yann Migoubert
Directeur du Diplôme Universitaire

Table des matières

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
II. CALENDRIER UNIVERSITAIRE	5
III. ORGANISATION DES ÉTUDES.....	6
IV. SERVICES AUX ÉTUDIANTS.....	12
V. DIPLÔME UNIVERSITAIRE 1 « Ingénierie culturelle » .	14
VI. DIPLÔME UNIVERSITAIRE 2 « Ingénierie culturelle » .	15
VII. LE CORPS PROFESSORAL.....	16

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. Présentation

La Faculté des Lettres fut la première faculté fondée à l'Institut Catholique de Paris en 1875. Depuis cette date, elle dispense ses enseignements en Lettres, langues LLCER (anglais, allemand, espagnol), Histoire de l'art et histoire. Elle prépare à l'obtention des diplômes d'Etat sous l'autorité du Rectorat de Paris et Université de Rennes II au niveau des Licences, et au niveau des Masters Recherche en convention avec l'Université de Poitiers. Elle prépare également aux diplômes propres de l'Institut Catholique de Paris.

Le Diplôme Universitaire professionnel d'ingénierie culturelle – Administration de la culture est un diplôme universitaire de niveau 5 délivré en propre par l'Institut Catholique de Paris.

2. Organisation, contacts

A- Direction

Doyenne
Vice Doyenne

Mme Cécile COULANGEON
Mme Delphine LOUIS-DIMITROV

Directeur du Diplôme Universitaire
en Ingénierie Culturelle

M. Yann MIGOUBERT
y.migoubert@icp.fr
Reçoit sur rendez vous

B- Secrétariat de la Faculté

Responsable administratif et financier

Mme Sandrine JOHANNET
s.johannet@icp.fr

Coordinatrices administratives
du Diplôme Universitaire

Mmes Laura FLORES et Marie-Noëlle SAKHO
l.flores@icp.fr / m.sakho@icp.fr

Secrétariat de la Faculté des Lettres

Tél. 33 (1) 44 39 60 31 (Marie-Noëlle Sakho)
Fax 33 (1) 44 39 52 67 – lettres@icp.fr
Reçoit sur rendez vous

Secrétariat Universitaire (inscriptions financières)

Tél. 33 (1) 44 39 52 25

Adresse postale / courrier : INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

Faculté des Lettres
21 rue Assas – 75270 Paris Cedex 06
lettres@icp.fr
www.icp.fr

II. CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2022-23

Vendredi 9 sept. 18h : pré-rentree PRESENCE OBLIGATOIRE

14 sept. début des cours : DEBUT DU PREMIER SEMESTRE

LES COURS ONT LIEU DU MERCREDI FIN DE JOURNEE AU SAMEDI DEBUT D'APRES-MIDI : ASSIDUITE OBLIGATOIRE

Pendant cette période, les DU1 qui souhaitent partir au Liban en S3 s'inscrivent en mobilité auprès de la direction des relations internationales et font acte de candidature

31 octobre-5 novembre : vacances de la Toussaint : pas de cours

7-17 décembre en soirée : Les DU1 (et, le cas échéant, certains DU2) présentent le festival qu'ils ont monté : la Quinzaine culturelle

17 décembre : fin des cours et des contrôles continus : vacances de Noël
sélection finale des candidatures pour l'USJ de Beyrouth

4-12 janvier : examens sur table en temps limité

du 18 au 21 janvier : voyage d'étude obligatoire lieu à déterminer FIN DU PREMIER SEMESTRE : ne pas prendre d'engagements à temps complet avant la fin du voyage d'étude !

1er février-30 août : période de stage SEMESTRE PAIR

Début mars : jury du premier semestre > bulletin du premier semestre

30 avril : rendu des mémoires du second semestre (institutionnel pour DU1, communication et acteurs culturels pour DU2)

Début juin : rendu des rapports de stage

16-17 juin ou 23-24 juin : soutenances de stage (même si votre stage n'est pas achevé). Présence des tuteurs d'entreprise obligatoire

du 19 juin au 24 juin : session de rattrapages du premier semestre

du 26 juin au 1er juillet : session de rattrapages du second semestre

Début juillet : jury du second semestre > bulletins du second semestre > pour les DU1 ouverture des inscriptions en DU2 / pour les DU2 fin de la formation.

Cérémonie de remise des diplômes pour les DU2 sortants en juin 2024

Pendant le premier semestre, prévoir des petites sorties entre les deux promotions

1. PLANNING DES COURS

Les cours s'étalent **du mercredi 18h au samedi 15h**.

Les samedis après-midi (13h-15h) servent au rattrapage des cours.

Les cours étant assurés par une majorité de professionnels, il arrive en effet que certaines obligations les retiennent. Tous les cours seront rattrapés.

Un planning général des cours de septembre à janvier est envoyé. Il est précisé par un planning mensuel constitué par le secrétariat de la FDL.

III. ORGANISATION DES ÉTUDES

1. Règlement pédagogique de la Faculté des Lettres

Usages universitaires

L'Institut Catholique de Paris est un établissement universitaire, et tous ses membres se conforment aux usages en vigueur ; la courtoisie définit les rapports interpersonnels, le respect des personnes et des lieux est une condition nécessaire au maintien d'une atmosphère d'étude et de recherche. Chaque étudiant fait montre d'une attitude responsable en tout moment, assiste à tous les enseignements et activités prévues dans son parcours avec ponctualité et assiduité, et tient compte des informations qui lui sont adressées (par voie d'affichage, par courrier ou par courrier électronique notamment).

Le courrier électronique est un outil courant qui permet des interlocutions rapides et archivables ; l'étudiant s'assure que le secrétariat dispose des coordonnées valides pour le joindre, et les actualise autant que nécessaire. Ses utilisateurs en font un usage raisonné et adoptent un ton et une forme conformes aux échanges universitaires. Etudiants, enseignants, personnel administratif : tous sont membres de la communauté universitaire et bénéficient de la même considération. Il appartient en particulier à l'étudiant de consulter régulièrement sa messagerie électronique, par laquelle il reçoit les informations pratiques et pédagogiques utiles au bon déroulement de sa scolarité.

L'adresse électronique privilégiée dans les échanges universitaires est celle que l'étudiant crée au moment de son inscription via la plate-forme Université en ligne (UEL).

L'assiduité à tous les enseignements (cours magistraux, séances de travaux dirigés, visites pédagogiques...) et aux séances de direction d'étude est obligatoire. En cas d'absence, l'étudiant doit fournir au plus tôt un justificatif au secrétariat ; il est attendu également de l'étudiant qu'il présente ses excuses aux enseignants lorsqu'il a été absent ou qu'il prévoit une absence (cf. ci-dessous Motifs légitimes des absences).

Qualité de la langue française

Un barème strict est appliqué pour chaque licence, master et DU à tout examen de contrôle continu et de contrôle terminal, et implique une diminution importante de la note en cas de qualité insuffisante. Les étudiants en sont informés lors de la pré-rentrée, et par voie d'affichage Il est de la responsabilité de chacun de veiller à obtenir et maintenir une qualité linguistique incontestable.

Les étudiants en mobilité accueillis à l'ICP peuvent se voir autoriser l'usage d'un dictionnaire unilingue : l'enseignant reste l'autorité sur ce point.

L'Institut Catholique de Paris appartient à l'espace européen de l'enseignement supérieur qui développe un nouveau système de reconnaissance des qualifications universitaires. Ce nouveau dispositif des études appelé LMD (Licence, Master, Doctorat) est mis en œuvre par les pays signataires de l'accord de Bologne. La Faculté des Lettres dispense des enseignements en Lettres, Langues et Histoire depuis 1875. Elle prépare à l'obtention des diplômes sous l'autorité du Rectorat de Paris et de l'Université de Rennes 2 au niveau des Licences, et en convention avec l'Université de Poitiers au niveau des Masters. Elle prépare également aux diplômes propres de l'Institut Catholique.

A- Enseignement harmonisé selon le principe LMD

Les programmes d'études sont présentés en crédits. Chaque année est divisée en semestres, par unités d'enseignement (UE) et matières. A chaque matière correspond un nombre de crédits. Ces crédits sont capitalisables définitivement dès lors qu'ils ont été validés. Ils sont transférables (sous réserve d'acceptation) et permettent entre autres de valider des périodes d'études à l'étranger.

- La Licence (Bac + 3) correspond à un 1^{er} cycle de 6 semestres, représentant chacun 30 crédits ECTS. Pour valider sa licence un étudiant doit donc valider 180 ECTS.
- Le Master (Bac + 5) correspond à un 2^{ème} cycle de 4 semestres, soit 120 crédits ECTS.
- Pour pouvoir accéder au **Diplôme Universitaire (DU1)** la licence doit être acquise dans sa totalité.
- Pour pouvoir accéder au **Diplôme Universitaire (DU2)** le Master 1 doit être acquis dans sa totalité.
- Le Doctorat (Bac + 8) compte au minimum 6 semestres après le Diplôme Universitaire.

B- Diplômes

Chaque diplôme valide un parcours. Les trois grades Licence, Master et Doctorat sont communs à tous les pays de l'espace européen de l'enseignement supérieur signataires des accords de Bologne.

Le supplément au diplôme : il décrit de manière détaillée le contenu des UE constitutives du diplôme obtenu ; ce document assure la lisibilité des connaissances et compétences acquises par l'étudiant (disciplines étudiées, stages accomplis...)

C- Encadrement

Les étudiants bénéficient pendant leur formation d'un encadrement administratif et d'un encadrement pédagogique.

Principalement le **gestionnaire administratif** (secrétariat de la Faculté des Lettres) :

- renseigne les candidats sur la formation
- gère les dossiers de candidature
- procède aux inscriptions
- réserve les salles en fonction du planning des enseignants
- gère les dossiers des intervenants
- communique sur le Diplôme Universitaire
- répond au quotidien aux demandes personnelles des étudiants.

Principalement, le **directeur du Diplôme Universitaire** :

- élabore le contenu du Diplôme Universitaire (syllabus)
- sélectionne les candidats
- sélectionne l'équipe professorale
- conçoit le planning des cours
- conseille les étudiants sur leurs objectifs pédagogiques
- se fait le relais des demandes des étudiants ou des enseignants auprès de l'administration pour toute question d'ordre pédagogique
- communique sur le Diplôme Universitaire

Le corps professoral est principalement composé de professionnels en activité issus du monde de la culture. En comité restreint et entouré d'autres professionnels, il agit comme « **conseil de perfectionnement** » pour actualiser les disciplines à la réalité économique du secteur culturel.

Afin de ne pas surcharger le travail des encadrants, il est recommandé pour toute demande groupée de nommer un délégué de classe référent.

2. Règlement des examens et notation

Le règlement des examens, ci-dessous, précise les conditions de déroulement des épreuves, de validation des résultats, les sanctions encourues en cas de manquement au règlement. Outre sa présence dans la brochure de chaque discipline, il est disponible sur le site internet et la Faculté, et affiché sur les panneaux au premier étage du Bâtiment B.

A- Modalités de contrôles des connaissances

L'enseignement est organisé en semestres.

Un semestre définitivement validé vaut 30 crédits ECTS.

Il s'acquiert :

- Par capitalisation, lorsque chacune des Unités d'Enseignement (UE) est acquise. L'UE est définitivement acquise et capitalisable sous forme de crédits dès lors que la moyenne obtenue est de 10/20.
- Par compensation entre UE, lorsque la moyenne générale entre ces UE a été atteinte, soit 10/20.
- Il n'y a pas de note éliminatoire.
- L'anonymat est de rigueur pour toutes les épreuves écrites.
- En cas d'absence de note à une épreuve, il ne peut y avoir validation de l'UE concernée : aucun calcul ne sera réalisé ni pour l'UE, ni pour le semestre.
- Dans le cas où le semestre n'est pas validé, l'étudiant garde le bénéfice des crédits acquis pour chaque UE capitalisée.
- Règlement sur l'absentéisme : sont acceptés jusqu'à 6 absences (ou 12 heures de cours) sur le semestre. Les seules absences justifiées autorisées sont : maladie (certificat médical), décès dans la famille et entretien professionnel.

**L'assiduité est obligatoire, par respect pour les enseignants et les autres étudiants.
L'absentéisme est un motif d'exclusion ou de redoublement.**

B- Modalités des examens

Les modalités d'examen (durée, type d'épreuve, coefficients...) sont communiquées avant le début de la session. Les examens sont de deux sortes : contrôle continu et contrôle terminal. Tous les cours font l'objet d'un contrôle continu qui prend en compte l'assiduité et l'investissement. Le contrôle terminal est réservé à des matières qui nécessitent une épreuve en temps limité qui se déroule sur un temps indépendant du cours.

Le contrôle continu correspond à au moins deux évaluations au cours du semestre. Le contrôle terminal est une épreuve en temps limité qui se déroule durant la session d'examens.

Le déroulement des épreuves :

- Les étudiants se conforment aux instructions données par le personnel de surveillance et veillent à ne pas troubler la concentration des autres candidats. Les étudiants à besoins particuliers et bénéficiant d'un tiers-temps ou de conditions spécifiques sont tenus aux mêmes règles que les autres.
- Aucun étudiant n'est autorisé à sortir de la salle d'examen avant la première heure (sauf en cas de force majeure).
- Toutes les copies sont rendues anonymes par l'étudiant lui-même avant qu'elle soit remise au surveillant à la fin de l'épreuve. Aucune mention permettant d'identifier la copie ne peut y être portée.

- La feuille de présence sera signée au moment de la remise de la copie.
- Les étudiants doivent déposer leur sac à l'entrée de la salle d'examen avant d'accéder à leur place et veiller à y laisser leur téléphone portable éteint, tout autre appareil électronique, tout document et objet non indispensables à la composition. Il leur appartient de se munir du seul matériel autorisé et nécessaire au bon déroulement de l'épreuve. En cas d'oubli, et sur

Le plagiat :

Le plagiat est l'emprunt total ou partiel d'un texte écrit par autrui, sans mention de l'origine de la citation, et/ou sans indication qu'il s'agit d'une citation. Chaque enseignant est fondé à repérer un cas de plagiat, et l'ICP est en outre doté d'un outil informatique de détection du plagiat.

Par honnêteté intellectuelle et par respect de la loi, toute citation textuelle doit être placée entre guillemets et sa référence précisée en bas de page. Il en est de même pour tout document iconographique et pour tout schéma. A l'oral, chaque référence sera indiquée explicitement. Cette règle s'applique pour tous les exercices, dans le cadre du contrôle continu et du contrôle terminal.

La fraude :

La détention d'un téléphone portable ou de tout autre appareil électronique, ainsi que de tout document suspect, est considérée lors d'une épreuve (CC ou CT) comme une tentative de fraude qui entraîne la confiscation immédiate des objets suspects. Toute suspicion de fraude, toute fraude avérée ou complicité de fraude avérée est consignée dans un procès-verbal ; l'étudiant peut continuer à composer après que le surveillant aura porté sur sa copie la mention « soupçon de fraude ».

Si l'étudiant perturbe le bon déroulement de l'épreuve, le surveillant est fondé à l'expulser et à le conduire au secrétariat de la Faculté. La copie est alors saisie ; l'horaire de l'expulsion et la mention « Expulsion » y sont portées. Le procès-verbal de l'épreuve inclut l'expulsion.

Les sanctions en cas de plagiat ou de fraude :

- Sur examen du dossier et après décision du Doyen, tout étudiant convaincu de plagiat ou de fraude se verra attribuer une note de 0/20 à l'épreuve. En contrôle continu, cette note est prise en compte dans le calcul de la moyenne.
En contrôle terminal, cette note de 0/20, portée sur le relevé de notes, est accompagnée par l'invalidation automatique de l'ensemble du semestre, session de rattrapage comprise. Aucune moyenne n'est calculée, l'année ne peut être validée.
- En cas de contestation, et dans le strict respect des règles de courtoisie et de formalisme, l'étudiant peut saisir le Conseil de Faculté ; il peut ensuite faire appel auprès du Vice-Recteur aux Affaires Académiques de l'I.C.P. Ces instances peuvent alourdir la sanction.

Remarques : Publicité est donnée à la sanction, sans mention du nom de l'étudiant. En cas de récidive, l'étudiant s'expose à des sanctions qui peuvent conduire à l'exclusion de l'établissement après tenue d'un conseil de discipline.

C- Sessions d'examens : contrôle terminal et soutenance

- La session d'évaluation des connaissances sur table a lieu dans **la troisième semaine de janvier (Contrôle Terminal)**.
- La seconde session consiste dans la **soutenance du rapport de stage**. Elle a lieu en juillet ou à la fin d'août, selon la date de fin de stage.
- Une session de rattrapage (du CC et CT) est organisée à la fin du mois de juin.
- Pour chaque semestre, à l'issue des sessions plénières ; seuls les éléments dont la note est inférieure à 10 seront à représenter. La note de la session de rattrapage se substitue à celle de janvier même si elle est inférieure à celle obtenue précédemment.
- Les étudiants sont soumis au régime « des examens échelonnés » ou contrôle continu.
- Le contrôle continu est obligatoire. Il modifie la note de l'examen sur table.
- Le passage du DU1 au DU2 est soumis à validation par un jury.

**Toute absence à un ou plusieurs élément(s) empêche la compensation
au sein de l'Unité d'Enseignement.
Les éléments non validés devront être repassés à la session de rattrapage.**

**La fraude lors d'examens sur table ou le plagiat dans le cadre de devoirs à rendre sont punis
conformément aux dispositions prises par la FDL.**

D- Jury

Afin de valider les résultats des étudiants et d'examiner les cas litigieux, un jury se réunit. Il est composé du Directeur de la formation, d'un ou plusieurs intervenants du Diplôme Universitaire et d'un membre de l'administration. Les résultats sont ensuite annoncés aux étudiants. Un bulletin de notes est adressé.

Assiduité

Toute absence doit être justifiée explicitement. Sont acceptés comme justificatifs **les certificats médicaux datés, les convocations officielles à des examens ou concours ou issues de services de l'Etat, les cas de force majeure dûment documentés**. Les justificatifs doivent être produits dès que possible et remis au Secrétariat de la Faculté. L'étudiant veillera à informer l'enseignant de son absence dans la mesure du possible.

Une absence lors d'une évaluation de contrôle continu est sanctionnée par la note de 0/20 pour l'exercice concerné, avec un impact direct sur la moyenne du contrôle continu. **Trois absences non justifiées en séances de travaux dirigés (TD), indépendamment de tout exercice évalué, entraînent la note de 0/20 pour l'ensemble du contrôle continu. Aucune autre note ne pourra être prise en compte dans le cadre du contrôle continu.**

Une absence lors d'une épreuve de contrôle terminal empêche le calcul de la moyenne semestrielle : l'élément concerné doit alors être présenté lors de la session de **rattrapage**.

Redoublement

Si le semestre 1 n'est pas validé, l'étudiant est admis à redoubler (dans les licences sélectives, le redoublement est soumis à la décision du jury).

L'étudiant redoublant se réinscrit pour le ou les semestres concernés, au tarif plein.

Les UE supérieures à 10/20 l'année précédente sont conservées ; à l'intérieur d'une UE inférieure à 10/20, les notes supérieures à 10/20 sont conservées. L'étudiant est inscrit aux cours et aux examens correspondant aux seuls éléments non encore validés ; s'il choisit de se présenter à nouveau aux examens correspondant à des éléments validés, la note obtenue se substituera à la première, même si elle lui est inférieure.

L'étudiant de DU2 a la possibilité de s'inscrire pour une troisième année d'étude appelée « **année supplémentaire de rédaction de mémoire** ». Aucun cours ne pourra lui être enseigné mais l'étudiant peut effectuer un ou deux stages de 6 mois à temps plein.

Mobilité internationale - Liban

Les stages proposés au second et quatrième semestre peuvent être effectués à l'étranger dans le cadre de l'Ingénierie Culturelle, validant les UE du second semestre.

La convention qui lie le DU au Master Événementiel de l'USJ de Beyrouth prévoit la possibilité de faire son S3 à Beyrouth. Les frais d'inscription sont acquittés à l'ICP. Il est aussi possible de faire un stage au Liban au niveau du S4. Un jury issu du corps professoral examine les candidatures au S3.

Dans tous les cas, le service référent est le Service des Relations Internationales.

3. Cérémonie de remise des diplômes

La Faculté des Lettres organise une cérémonie officielle de remises de diplômes à destination des étudiants ayant réussi leur DU2 ou leur Master. Cette cérémonie est organisée en présence du Recteur de l'Institut Catholique de Paris et du Doyen de la Faculté des Lettres.



IV. SERVICES AUX ÉTUDIANTS

1. L'Association CULTURE TOUCH'

Dès sa création, le Diplôme Universitaire d'ingénierie culturelle – administration de la culture s'est doté d'une association de filière. Composée dans son Conseil d'administration d'étudiants du DU1 et du DU2, l'Association Culture Touch' a pour principales missions :

1. d'organiser des manifestations culturelles, notamment dans l'enceinte de l'ICP, dans le cadre du module gestion de projets
2. d'organiser tout événement susceptible de faire vivre le réseau des anciens
3. d'organiser la logistique du traditionnel voyage d'étude
4. de promouvoir le DU d'ingénierie culturelle
5. de constituer un réseau professionnel privé d'alumni

Cette association est non seulement un outil opérationnel mais aussi un lieu où s'exerce, à travers des projets, un embryon de vie en entreprise. Pour cette raison, être élu à des fonctions au sein de cette association constitue une expérience complémentaire à la formation.

2. Insertion Professionnelle

A- Le Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SOIP)

Notre université met tout en œuvre pour informer et accompagner ses étudiants dans la réalisation de leur projet professionnel et pour leur assurer une insertion réussie.

Cette mission fait l'objet d'un travail réalisé en étroite collaboration entre nos facultés et le Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SOIP) de l'ICP.

Le Service Orientation et Insertion Professionnelle (SOIP) a pour mission de fédérer et de développer toutes les actions en faveur de l'insertion des étudiants et jeunes diplômés ICP, et notamment :

- RDV d'insertion professionnelle ;
- Organisation du Forum ICP-Entreprises ;
- Stage / Emploi : mise en relation recruteurs, respect du cadre légal ;
- Accompagnement recherche stage/ emploi des étudiants ICP;
- Ateliers outils de candidature;
- Réalisation d'études : insertion professionnelle des diplômés,
- Accompagnement des jeunes diplômés vers l'emploi ;
- Accompagnement insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap.

B- Le réseau ICP alumni

Le réseau ICP Alumni fédère les étudiants en cours d'études et les anciens de l'ICP. Il est ouvert aux étudiants des universités partenaires qui viennent en échange à l'ICP. Dans un contexte de crise économique et de marché de l'emploi tendu, s'appuyer sur la solidarité d'un réseau est un levier clé pour trouver un emploi ou accélérer une progression de carrière. ICP Alumni a pour objectif de :

- Mettre en contact jeunes diplômés et anciens,
- Collecter des stages pour les étudiants et des emplois pour les diplômés,

- Mettre en place des actions concrètes d'accompagnement à l'emploi pour les jeunes diplômés.

Il s'agit également de faire connaître le réseau aux entreprises afin que celles-ci déposent leurs offres et puissent engager un partenariat pérenne avec l'ICP et son réseau.

Afin de réunir le réseau de ses anciens, le DU s'est aussi doté d'une page LinkedIn de promotion ainsi que d'un compte privé où anciennes et nouvelles recrues échangent des offres de stage et d'emploi.

C- Newstank Culture

Afin de compléter la connaissance du secteur culturel, le DU est en partenariat avec le média Newstank Culture. Chaque étudiant reçoit en début d'année un compte personnel qui lui assure une information chaude sur l'actualité du secteur culturelle ainsi qu'une importante base de données et un annuaire de professionnels. <https://culture.newstank.fr/>

3. Services aux étudiants

- a. Informatique : l'Institut Catholique de Paris dispose de plusieurs salles informatiques utilisées pour les cours et ouvertes aux étudiants en libre accès pour la réalisation de leurs travaux personnels.
- b. Fonds documentaires : six bibliothèques (sans compter celle des écoles) permettent à tous les enseignants, chercheurs, étudiants du 1^{er} au 3^{ème} cycle de trouver les meilleures conditions de travail et de recherche. Catalogues informatisés en réseau et catalogue en ligne.
- c. Aide à l'orientation : l'Institut Catholique de Paris accompagne l'orientation de ses étudiants et leur propose de bénéficier d'entretiens individuels avec une psychologue-orientatrice. Celle-ci les aide à définir ou à préciser leur parcours d'études et leur projet professionnel.

4. Vie étudiante

Au sein de la Faculté des Lettres, les clubs d'étudiants et le BDE permettent d'établir un lien entre l'administration, les enseignants et les étudiants en favorisant les contacts et en relayant les propositions. Ils sont source d'initiatives pour créer un climat de convivialité entre les étudiants (rencontres amicales, soirées culturelles...). Toute initiative argumentée rencontrera le soutien du Bureau des initiatives étudiantes.

Parce que l'étudiant a du prix à ses yeux, l'Institut Catholique de Paris met en œuvre une politique volontariste d'offre de services à destination de ses étudiants. Ces services viennent compléter l'offre d'enseignement et de formation de tous les organismes.

L'Espace Vie Etudiante, au cœur de la Cour d'Honneur, veut matérialiser concrètement l'offre de services qui concourent au mieux-être des étudiants. A cet espace géographique est associé un espace virtuel : le portail internet de la vie étudiante à l'Institut Catholique de Paris : <https://www.icp.fr/vie-du-campus/vie-associative-et-etudiante/>

V. DIPLÔME UNIVERSITAIRE 1 « INGENIERIE CULTURELLE »

Maquette pédagogique

SEMESTRE 1				
Discipline	Enseignants	Crédits	Coef.	Heures
UE 1 - HISTOIRE DE LA PENSEE				
Esthétique	Guillaume METAYER	2	1	22
Histoire des politiques culturelles en France	David FAJOLLES	2	1	18
Sociologie des religions	Marie-Carmen GIRALT	2	1	16
UE 2 - GESTION DE PROJET				
Montage de projets	Yann MIGOUBERT	2	1	30
Théorie de la Gestion de projets	Thomas ROGE	2	1	24
Valorisation du patrimoine 1	Marie-Charlotte BELLE	2	1	12
UE 3 - ECONOMIE - FINANCES				
Comptabilité – contrôle de gestion	Elsa VAUTRAIN	2	1	20
Economie de la culture	Pascale BEYSSIER	2	1	18
Formes juridiques des entreprises et institutions culturelles	Jean-Paul CARMINATI	2	1	14
UE 4 - COMMUNICATION				
Stratégie de communication	Thomas ROGE / Laura BARON	2	1	15
Informatique-Multimédia	Julie GARNIER	2	1	24
UE 5 : SAVOIR ÊTRE				
Soft skills – savoir être	Sophie KAMMERER	2	1	12
Expression orale	Jean-Paul CARMINATI	2	1	15
Ecriture Journalistique	Lise BARCELLINI	2	1	15
Management des personnes / négociation	Silvia CASALINO	2	1	12
UE 6 - INSERTION PROFESSIONNELLE / RESEAU				
Rencontres professionnelles (ouvert aux DU1)	Yann MIGOUBERT	0	1	20
Stage APEC "formaliser ses compétences"	APEC	0	1	8
Forum ICP/Entreprises	SOIP	0	1	8
Méthodologie du rapport de stage	Yann MIGOUBERT	0	1	4
Voyage d'études	Voyage	0	1	20
Total Semestre 1 :		30		327

SEMESTRE 2				
Discipline		Crédits	Coef.	Heures
UE 7 - STRATEGIE CULTURELLE				
Mémoire sur une institution culturelle	Yann MIGOUBERT	12	2	
-	-	-	-	-
UE 8 -ACTIVITE PROFESSIONNELLE				
Rapport de stage (écrit)	Tuteur universitaire	9	2	
Soutenance du rapport de stage (oral)	Tuteur universitaire	9	2	
Total Semestre 2 :		30		

VI. DIPLÔME UNIVERSITAIRE 2 « INGENIERIE CULTURELLE »

Maquette Pédagogique

Discipline	Enseignants	Crédits	Coef.	Heures
UE 21 -GESTION DE PROJETS PERFECTIONNEMENT				
Gestion et administration d'un équipement culturel	Elsa VAUTRAIN	2	2	15
Communication appliquée	Laura BARON / Thomas ROGE	2	2	18
Médiation culturelle - relations publiques	Pascale TABART-BUQUET	2	2	16
Accompagnement de projets culturels	Yann MIGOUBERT	1	1	10
UE 22 – ÉCONOMIE - DROIT - FINANCES				
Gestion financière-comptabilité : le plan de financement	Pascal PAIN	3	3	10
Droit de la propriété intellectuelle	Jean-Paul CARMINATI	2	2	18
Marketing culturel / Community Management	Eric PACHECO	3	2	20
Mécénat Culturel	Florianne LE THIEZ CAROTENUTO Nathalie COULON	2	2	18
UE23 - RELATIONS INTERNATIONALES				
Valorisation du patrimoine et tourisme culturel	Marie-Charlotte BELLE	2	2	12
Culture et relations internationales (en partie en anglais)	Sophie KAMMERER, David FAJOLLES, Agnès HENRY	2	2	24
UE24 - ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL				
Les acteurs culturels en France / Production de festivals	Francis CRANSAC	3	2	22
Culture et Administration	Thomas RIBEMONT	2	2	12
Management – vie de l'entreprise (en partie en anglais)	Silvia CASALINO	2	2	18
Rencontres professionnelles	Yann MIGOUBERT	2	1	20
Stage APEC « le second stage et la recherche du premier contrat »	APEC-SOIP	0	1	8
Forum ICP/Entreprises	SOIP	0	1	8
Voyage d'études	Voyage	0	1	20
Total semestre 3 :		30		269

SEMESTRE 4				
Discipline	Enseignants	Crédits	Coef.	Heures
UE 25 - STRATEGIE CULTURELLE				
Mémoire sur les acteur culturels	Francis CRANSAC	6	1	
Mémoire de communication	Thomas ROGE	6	1	
UE 26 - ACTIVITE PROFESSIONNELLE				
Rédaction rapport de stage (écrit)	Tuteur universitaire	9	2	
Soutenance du rapport de stage (oral)	Jury	9	2	
Total semestre 4 :		30		

VII. LE CORPS PROFESSORAL

Lise BARCELLINI

Journaliste, Responsable de « France 2022, L'heure du choix » sur France24

Laura BARON

Coordinatrice nationale des « Petits champions de la lecture », Paris

Marie-Charlotte BELLE

Diplômée de l'Université Paris-Sorbonne, Consultante en ingénierie culturelle et touristique France et international

Pascale BEYSSIER,

Responsable conseil / information à l'IRMA et co-directrice de Belmachine

Jean-Paul CARMINATI

Écrivain, avocat, ancien Secrétaire de la Conférence du Stage du Barreau de Paris

Silvia CASALINO

Ingénieure, ancienne responsable de la communication institutionnelle au siège du CNES, documentariste.

Florianne LE THIEZ-CAROTENUTO

Responsable du mécénat à la Chancellerie des Universités de Paris

Nathalie COULON

Directrice du développement au Musée des Arts Décoratifs (Paris)

Francis CRANSAC

Enseignant, Directeur du festival littéraire *Les Rencontres d'Aubrac*, ancien programmateur à l'Auditorium du Louvre, conseiller culture et chargé de la programmation de la « Fête de la philo »

David FAJOLLES

Directeur de la Fondation Robert de Sorbon, Directeur de la Manufacture de la Curiosité, ancien Secrétaire Général de la Commission nationale française à l'UNESCO

Julie GARNIER

Ingénieure pédagogique indépendante. Intervenante professionnelle, spécialisée dans les nouvelles technologies.

Marie-Carmen GIRALT

Docteure en sociologie (EHESS), diplômée du Conservatoire d'art dramatique, diplômée du Ministère des sciences de l'éducation espagnole, enseignante à l'ICP et à l'École Polytechnique

Agnès HENRY

Fondatrice et Directrice d'Extrapôle

Sophie KAMMERER

Cheffe du service Louvre Conseil, musée du Louvre.

Guillaume METAYER

Directeur de recherche au CNRS, poète, traducteur. Dernier livre paru : *A comme Babel. Traduction, poétique*, préface de Marc de Launay, La rumeur libre, 2020.

Yann MIGOUBERT

Agrégé de Lettres, Docteur en études grecques, Directeur des Affaires culturelles de Sorbonne Université (Faculté des Lettres), Directeur du Diplôme Universitaire « Ingénierie culturelle – administration de la culture » à l'ICP.

Éric PACHECO

Diplômé de l'UTC, Cofondateur de SUNEIDO, cabinet de conseil en marketing du changement, communication d'engagement et efficacité collective, spécialisé en conception et développement de projets et opérations complexes à caractères sociétaux, managériaux, environnementaux, culturels et territoriaux. Cofondateur d'HeriTech et intervenant professionnel.

Pascal PAIN

Agent Comptable de Sorbonne-Paris Nord et de l'École des Chartes.

Thomas RIBÉMONT

Maître de conférences en science politique à l'université Sorbonne Nouvelle Paris 3 où il dirige l'Institut d'Études Européennes, il est Président d'honneur de l'ONG Action Contre la Faim qu'il a présidée de juin 2016 à juin 2019. Il est membre de la Commission Consultative Nationale des Droits de l'Homme et Rapporteur, au sein de cette même institution, pour le Droit International Humanitaire.

Thomas ROGE

Chef du service des politiques de jeunesse de la Mairie de Paris. Ancien conseiller « Éducation, vie étudiante des nouvelles technologies » du Maire de Paris et directeur de la Maison des Initiatives Étudiantes, responsable du festival artistique étudiant « ICI&DEMAIN » (Mairie de Paris). Ancien chef de projet web et Délégué national à la vie lycéenne auprès du Ministre de l'Éducation Nationale. Ancien dirigeant associatif.

Pascale BUQUET-TABART

Cheffe de projets pour le développement des publics scolaires (BAC +3) à la Bibliothèque nationale de France.

Elsa VAUTRAIN

Diplômée de l'Université Paris-Sorbonne, Directrice de la société de production Totem, Directrice de la promotion Durand Salabert Eschig et Administratrice déléguée du Musée de la Collection Al Thani.



ICP

FACULTÉ
DES LETTRES

L'esprit grand ouvert sur le monde

Renseignements :
Sandrine JOHANNET
Courriel : s.johannet@icp.fr

Institut Catholique de Paris
Faculté des Lettres
21, rue d'Assas 75270 Paris Cedex 06
icp.fr/lettres

